

Confrérie



Samedi
26 mars 2022
95^{ème} chapitre

1982 – 2022

40
ans

Madame, Monsieur,

Le Grand Conseil de la *Confrérie Li Crochon* a le plaisir de vous inviter à son nonante-cinquième chapitre qui aura lieu le samedi 26 mars 2022 en la salle "Le Mazamet" à ANTHEE.

Programme :

17H00: Accueil au local de la Confrérie
(ancienne poste en face de l'Eglise)

18H00: Chapitre et intronisations en l'Eglise d'Anthée

20H00: Souper aux crochons (à volonté)
accompagnés de salade

Le droit de participation est fixé à **20 €** par personne, à verser sur le compte **BE 13 0689 0648 5639** (Code BIC : GKCCBEBB) en mentionnant bien le **nombre de repas** et le **NOM de la personne qui a réservé**.

Les règles du CODECO en vigueur pour le 26 mars 2022 (Covid Safe Ticket,...) seront d'application à l'accueil, au chapitre et au souper et respectées, pour la sécurité de tous.

Pour la bonne organisation de cette soirée, nous ne saurions trop insister pour que votre inscription soit faite sans tarder et au plus tard pour le 15 mars, en renvoyant le bulletin de participation ad hoc, dûment complété.

Dans l'attente de nous revoir, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos confraternelles amitiés.

Patrick Choquet
Chancelier

Julien Rosière
Epistolier

Infos utiles :

Le Mazamet : Lat 50°14'23" N – Long 4°45'37"
Place Docteur Jacques, 1
5520 Anthée

Bulletin de participation à renvoyer
par Mail (de préférence) ou par courrier à l'Epistolier :
Julien ROSIERE
rue Haie Collaux, 39 à 5530 Spontin
secretariat@licrochon.be ou julienrosiere0207@gmail.com
Portable : 0032 / (0)496 / 44 85 54

Bulletin de participation

Mr / Mme (1) :

NOM :

Prénom :

Rue : N° : Bte. :

Code postal : Localité :

Tél. :

E-mail :

Participera et sera accompagné par personne(s) au Chapitre,

Participera / ne participera pas (1) au repas, et réserve.....repas,

Verse le montant : x 20 € = €

au compte bancaire : **BE 13 0689 0648 5639** (BIC : GKCCBEBB)

Biffer la mention inutile

A.....,

le..... 2022

(signature)

Il est demandé aux intronisés civils

d'être en tenue de ville. Merci.